Mairie d'Ercuis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2025-05

Envoyé en préfecture le 28/01/2025
Reçu en préfecture le 28/01/2025
Publié le 28/01/2025
ID : 060-216002105-20250123-DELIB202505-DE

SEANCE DU 23 JANVIER 2025

Convocation du	**7 JANVIER 2025**
Affichage du	**7 JANVIER 2025**

Nombre de membres en exercice	**19**
Nombre de présents	**13**
Nombre de votants	**14**
PROCURATIONS	**01**

Objet : **FOURNITURE ET POSE D'ANTI PINCE DOIGT PORTES ENTREE ET COUR ECOLE MATERNELLE**

L'an deux mil VINGT CINQ, le VINGT-TROIS JANVIER à VINGT heures TRENTE, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Marie NIGAY, Maire.

Présents :
Mme VAN BOXSTAEL Christiane, M MARECHALLE James, Mme LACOUR Aude, M FORGET Bruno, ses adjoints, M BOULARAND Claude, M THOMA Hervé, Mme VIDARD Stéphanie, M BRIAND Hervé, M REZZA Thibaut, Mme FUSZ Anne, M URCOURT Daniel, Mme ALLAIN Geneviève, ses Conseillers Municipaux

Absents :
Mme MEYFROODT Charlotte,
M ROSELLE Regis, excusé
Mme SPIRA Julie, excusée,
Mme RIGARD Sabine,
M NABONNE Éric, pouvoir Mme ALLAIN Genvière

Secrétaire : M BOULARAND Claude,

VU le code des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT QU'aucune des portes de l'école maternelles ne possèdent de protection pince doigt,

CONSIDERANT QUE ce dispositif est nécessaire pour la protection des enfants lors de la manipulation des portes,

Il convient de demander au Conseil Municipal d'autoriser la commande de cette dépense dans l'attente du vote du budget.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal délibéré à l'unanimité

Article 1 : **AUTORISER** Monsieur le Maire à accepter le devis de la société CARBON pour un montant de 3 500 €.

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Envoyé en préfecture le 28/01/2025
Reçu en préfecture le 28/01/2025
Publié le 28/01/2025
ID : 060-216002105-20250123-DELIB202505-DE

Article 2 : **ACCEPTER** que les travaux soient réalisés durant les vacances de février pour la sécurité des enfants.

Article 3 : **INSCRIRE** cette dépense au budget 2025.

Le Maire
Jean-Marie NIGAY

MAIRIE D'ERCUIS (OISE)

Le Maire certifie, en application de l'article L2131- Général des Collectivités Territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le

Le Maire,
Jean-Marie NIGAY

MAIRIE D'ERCUIS (OISE)

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355